

CONDITIONS TARIFAIRES

« ALERTE-VMC »

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2017

- OFFRE DE LANCEMENT -

La première année d'abonnement au service est offerte

Ref. AVMC3 : Boîtier électronique de surveillance et de transmission

Pour VMC GAZ équipée de DSC 24Vac (France métropolitaine) selon COPREC/DC/NR/5

De 1 à 24 pièces 99.00 € HT

De 25 à 99 pièces 94.00 € HT

100 pièces et plus 89.00 € HT

Frais de port 9.50 € par livraison (France métropolitaine)

Ref. AVMC1A Abonnement annuel au service comprenant :

- Transmission GSM des données
- Accès à la plateforme www.alerte-vmc.fr
- Envoi d'emails d'alerte (limités à 1000 par an par équipement)
- Envoi de SMS d'alerte (limités à 24 par an et par équipement)

De 1 à 24 équipements 29.88 € HT / An (soit 2.49 € / mois)

De 25 à 99 équipements 28.44 € HT / An (soit 2.37 € / mois)

100 équipements et plus 27.00 € HT / An (soit 2.25 € / mois)

Sur demande, déverrouillage des SMS, cout unitaire =0.10 € HT par SMS reportés sur la facture suivante.

Sur devis : alimentations 230Vac/24Vac, dépressostat pour installation sur VMC sanitaire



Bon de commande type au dos de ce document



ALERTE VMC, un service de M2H Solutions S.A.S au capital de 44.000 € - Siren: 810905125 - APE: 8020Z

📍 17 rue d'Ahuy, F-21121 HAUTEVILLE LES DIJON - ☎ 0958 796 448

📞 : 0373 270 802 - 🌐 www.alerte-vmc.fr - ✉ info@alerte-vmc.fr

BON DE COMMANDE N° :

DOCUMENT A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES SVP

FACTURATION / DONNEUR D'ORDRES

Société ou Organisme :

M. |_| Mme |_| Nom : Prénom :

Adresse :

(suite) :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Télécopie : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail :@.....
(Pour l'envoi des factures)

UTILISATEUR / LIVRAISON (Facultatif si identique)

Société ou Organisme :

M. |_| Mme |_| Nom : Prénom :

Adresse :

(suite) :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail :@.....

Désignation	Qté	PU H.T.	Total
Boitier Alerte-VMC (Offre de lancement : inclus l'abonnement au service pendant 1 an)			
Frais de port	1	9.50	9.50

Règlement : Chèque joint |_| Virement |_| CB (en ligne / Paypal) |_|

Le contrat est consenti conformément aux conditions générales en annexe. L'abonnement au service sera renouvelé par tacite reconduction avec la possibilité de résilier dans les 30 jours suivant l'offre de renouvellement.

Fait à, le

Cachet et signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT «ALERTE VMC», VOUS ACCEPTEZ SANS RÉSERVE TOUTES LES MODALITÉS DÉCRITES CI-DESSOUS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES MODALITÉS, N'UTILISEZ PAS LE DISPOSITIF.

Article 1. Présentation des produits

La société M2H Solutions propose à ses clients des prestations de ventes d'équipements et de services destinées à des professionnels. Ces prestations sont regroupées sous le nom commercial « Alerte-VMC » elles comprennent la mise à disposition :

- d'un équipement de télésurveillance des équipements VMC,
- d'un accès à un service de transfert de données par ondes radio (GSM)
- d'un service de consultation accessible via internet
- d'un service d'alertes par email ou SMS.

L'accès au Service est subordonné à l'acquisition d'au moins un Boîtier proposé par la Société et vendu dans les conditions ci-après.

Article 2. Définitions

La Société : désigne la société M2H Solutions.

Service : désigne l'ensemble des prestations fournies par la Société, comprises dans le service ci-dessous décrit.

Usager : désigne toute personne physique majeure, disposant de la capacité juridique, ou personne morale, ayant souscrit un abonnement au Service et ayant reçu un courrier ou un mail émanant de la Société contenant ses Identifiants pour y accéder. Il s'agit également des personnes ayant, avec l'accord de l'Usager, un accès au Service. Le Site : Site internet de la Société dont l'adresse est : www.alerte-vmc.fr

Boîtier : Boîtier électronique intégrant notamment un contrôleur de ligne DSC, un GSM, une antenne, un capteur de température et de vibration ainsi qu'un module de traitement numérique du signal et des interfaces, permettant l'accès à l'ensemble des Services proposés par Alerte-VMC.

Identifiant ou Identifiant de connexion : désigne les codes d'accès (login et mot de passe) confidentiels et personnels permettant à l'Usager de s'authentifier et de se connecter aux Services d'Alerte-VMC.

Article 3. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations de service et ventes réalisées par la Société. Ces Conditions Générales s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation de ces prestations ou d'éventuelles conditions de l'acheteur ou de l'Usager. Néanmoins, elles pourront être complétées, pour certains abonnements, par d'éventuelles conditions particulières qui feront référence aux présentes.

Ces Conditions Générales sont accessibles à tout moment sur le Site et prévautront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Article 4. Modifications

Les Conditions Générales peuvent évoluer avec le temps, notamment en cas d'évolution technique, législative ou réglementaire ou lors de mise en place de nouveaux services et seront mises à jour sur le Site.

Les modifications prendront effet dès leur publication sur le Site pour les usagers souscrivant un abonnement postérieurement à leur publication.

Pour les utilisateurs déjà abonnés, la nouvelle version des Conditions générales sera notifiée par e-mail à l'Utilisateur et sur la console de gestion de compte sous la rubrique "mon compte". L'usager pourra mettre fin au contrat sans pénalités ni dédommagement, si les dispositions nouvelles des conditions générales ne lui conviennent pas. Faute de réaction de la part de l'Utilisateur dans un délai d'un mois suite à cette notification, les nouvelles Conditions Générales lui seront applicables à l'expiration de ce délai. Ni la durée, ni les prix et tarifs ne pourront être modifiés unilatéralement par la Société.

Article 5. Tarifs, abonnements

Les produits, abonnements ou renouvellements et leurs tarifs sont décrits dans une grille tarifaire accessible sur demande. Les abonnements et/ou formules sont souscrits aux tarifs en vigueur le jour de l'inscription.

Le prix des abonnements est payable selon une périodicité annuelle et exigible le premier jour de chaque période. A défaut d'un paiement dans les 30 jours le service sera suspendu. Passé 90 jours l'usage du boîtier deviendra définitivement impossible. L'abonnement est décompté à partir du lendemain de la date d'expédition du matériel.

Article 6. Facturation :

Les sommes dues au titre de l'abonnement feront l'objet de factures régulières adressées par voie électronique à l'Usager à l'adresse saisie lors de la souscription de l'abonnement. Les matériels sont vendus aux prix en vigueur le jour de la passation de la commande sur la base des tarifs applicables énoncés dans la Grille Tarifaire. Les prix s'entendent en euros TTC ou HT et frais de transport non compris. Ces achats de produits accessoires ou consommations en dehors de l'abonnement seront facturés et payables immédiatement. La livraison aura lieu dans le délai énoncé lors de la confirmation de la commande.

Article 7. Compte utilisateur – données d'identification

En tant qu'Usager, un compte personnel vous sera créé sur la plateforme Alerte-VMC vous permettant de recevoir des informations, d'accéder aux Services grâce à des identifiants de connexion - Login et mot de passe.

L'Usager accepte de fournir des informations exactes et complètes au moment de son enregistrement et de toute utilisation du Service et s'engage à mettre à jour ses données d'inscription afin qu'elles restent exactes et complètes. L'Usager accepte que la société M2H Solutions conserve et utilise les données d'inscription fournies en vue de la tenue du compte et de la facturation.

L'Usager est le seul responsable de la confidentialité et de la sécurité de son compte et de toutes les opérations effectuées sur son compte ou transitant par celui-ci. L'Usager devra avertir immédiatement la Société de toute violation de la sécurité de son compte. La Société ne pourra être tenue pour responsable d'aucun dommage découlant d'une utilisation non autorisée de ce compte.

Article 8. Obligations de l'Usager

L'Usager s'engage à être à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Société pendant toute la durée du Contrat. L'Usager est tenu de fournir et de mettre à jour dans son "Compte utilisateur" sur le Site internet l'ensemble des données qu'il doit mettre en permanence à disposition de la Société pour le bon fonctionnement des

Services notamment les n° de téléphone vers lesquels sont orientés les messages SMS, l'ensemble des informations demandées par M2H Solutions lors de l'ouverture du compte de l'Usager.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'inexactitude des renseignements fournis par l'usager et des conséquences que ces inexactitudes pourraient engendrer sur la qualité et l'efficacité du Service.

L'usager s'engage à installer ou faire installer l'équipement en respectant les normes et préconisations d'installation.

L'Usager s'engage à n'utiliser le Service que conformément à sa finalité et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il s'engage à n'utiliser le Boîtier que sur le territoire Français et en conformité avec les directives d'utilisation du Service exposées dans le "guide d'installation" fourni avec le Boîtier. L'Usager s'engage à ne pas en faire une utilisation détournée.

Article 9. Obligations de M2H Solutions

La Société garantit le bon fonctionnement de la Balise pendant une durée de deux ans. A ce titre, pendant cette durée, la Société s'engage à effectuer le remplacement du Boîtier si son fonctionnement s'avérait défectueux.

La disponibilité des systèmes GSM est limitée par la technologie et les conditions environnementales qui portent un impact sur les transmissions radio. Le service peut devenir limité ou temporairement indisponible, sans préavis. La Société n'est pas propriétaire des entreprises de fourniture de service qui exploitent les réseaux GSM, et ne saurait donc être responsable de toute interruption du service liée à ces systèmes. L'accès au réseau de 3 opérateurs différents doit néanmoins garantir des conditions de fonctionnement optimales. A titre exceptionnel, La Société pourra suspendre l'accès à ses Services pendant de courtes périodes pour des raisons de maintenance ou de mise à jour. La Société préviendra l'Usager sur le compte Twitter du service @alerte_vmc au moins 24 heures à l'avance.

M2H Solutions met à la disposition des Usagers un service d'assistance (Hotline) téléphonique accessible pour les questions techniques par le numéro :+33 (0) 373.270.802 ou par email : info@m2h-solutions.fr.

Article 10. Protection des données personnelles - Loi informatique et Liberté

La Société s'engage à prendre toutes mesures techniques utiles et raisonnables afin de préserver les données des Utilisateurs et de faire en sorte que celles-ci ne soient pas accessibles aux tiers sans autorisation préalable de l'Utilisateur concerné.

La Société ne saurait être responsable de toute intrusion de fiers dans le système de l'Utilisateur, ni de toute faute, négligence, ou acte quelconque de l'Utilisateur ou de fiers hors des systèmes informatiques et de son contrôle.

La Société s'engage à respecter les obligations déclaratives et autres obligations imposées par la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 pour tout ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel concernant l'Utilisateur et les internautes dont elle sera amenée à collecter les informations nominatives. La signature des présentes Conditions Générales vaut accord de l'Utilisateur et de l'Internaute pour que ces données à caractère personnel fassent l'objet des traitements strictement nécessaires à la mise en œuvre des prestations proposées par la Société tel que décrites dans les présentes Conditions Générales et à la gestion de la relation clientèle.

L'usager dispose à tout moment d'un droit individuel d'opposition, d'accès, d'information et de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent via la console de gestion de compte ou par l'envoi d'un email ou d'un courrier postal à l'adresse de la Société.

Article 11. Exclusion de Garanties - Limitations de Responsabilité

La Société ne pourra être tenue responsable qu'en cas de dommages résultant directement de ses propres fautes. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat imputable, soit à l'Usager, notamment du fait de l'incompatibilité du Boîtier avec l'installation existante, soit du fait d'un tiers ou contral (notamment en cas de dysfonctionnement ou d'indisponibilité des réseaux GSM), soit à un cas de force majeure ou à un cas fortuit habituellement reconnu par la jurisprudence. Le cas de force majeure ou cas fortuit suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Par conséquent, la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable à l'égard de l'usager en cas d'impossibilité de fournir le Service ou en cas de retard causés par tout fait survenu, indépendamment de la volonté de la Société ou de ses fournisseurs, notamment :

- Déclenchements d'hostilités, de guerre, d'émeutes, troubles publics, actes de terrorisme, incendies, explosions, inondations, neige, brouillard ou autres conditions météorologiques inclementes, anomalies des systèmes de communication, pannes ou fluctuations de courant, pointes de courant, dommages causés par une interférence électromagnétique, vols, dommages volontaires, grèves, lock-out ou actions industrielles de quelque sorte ;

- Manquement ou retard par un fournisseur de service de courriel ou de téléphonie cellulaire à transmettre le message, absence ou retard dans la réponse des fiers aux signaux d'urgence.

En tout état de cause, l'Usager ayant la qualité de professionnel, la responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être retenue au-delà du montant des règlements forfaitaires effectués au titre des douze derniers mois.

Article 12. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu avec l'Usager pour la période de douze mois. Le renouvellement se fera par tacite reconduction. L'Usager pourra demander la résiliation du contrat par un simple email ou courrier postal dans les 30 jours suivant la réception de la facture de renouvellement.




Afin d'identifier et d'authentifier les demandes, toute demande de résiliation doit comporter au minimum les Identifiants des équipements (numéro à 15 chiffres) et l'adresse e-mail (identifiant du compte usager) du demandeur.

Article 13. Loi Applicable – Litiges

Le Contrat est régi par la loi française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal compétent de Dijon.

ALERTE VMC, un service de M2H Solutions S.A.S au capital de 44.000 € - Siren: 810905125 - APE: 8020Z

 **17 rue d'Ahuy, F-21121 HAUTEVILLE LES DIJON** -  **0958 796 448**

 **: 0373 270 802** -  **www.alerte-vmc.fr** -  **info@alerte-vmc.fr**